

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

26 Novembre 2025

**DELIBERATION N°28-2025**

<b>Objet :</b> <i>Fixation des tarifs des missions 2026</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	9
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	3
	Nombre de membres votants	12
	Date de la convocation :	18 novembre 2025

**PRESENTS :** Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Christian BUCHOT, Aline CALLEGHER, Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU et Chantal MARTIN.

**REPRESENTEES :** Françoise VESPA donne pouvoir à Frank STEYAERT, Alain CHOULOT donne pouvoir à Véronique LAMBERT et Arielle BAILLY donne pouvoir à Christian BUCHOT.

**EXCUSES :** Mesdames Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Zora CHAFFARD QOCHIH et Valérie DEPIERRE - Messieurs : Guy SAILLARD, Gérard DUCHENE, Christian NOIR et Dominique CHAUVIN.

Le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

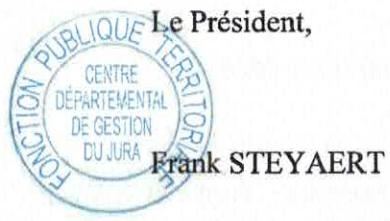
Archivage	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
	175 €	340 €
<b>Secrétariat de mairie itinérant &amp; Assistance administrative</b>		
	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
	175 €	340 €
<b>Secrétariat du conseil médical</b>		
Pour les sapeurs-pompiers professionnels SDIS		
Formation restreinte	120 € par dossier	
Formation plénière	200 € par dossier	
Pour le conseil régional et le CNFPT		
Formation restreinte	81 € par dossier	
Formation plénière	178 € par dossier	
<b>Mise à disposition de personnel</b>		
Salaire brut + cotisations patronales + 10% de frais de gestion		
<b>Prévention (mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, études ergonomiques)</b>		
Tarif / heure	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
40 €	260 €	530 €
<b>Prévention aide aux collectivités à la mise en place du document unique d'évaluation des risques</b>		
Gratuit (délibération 20-2021 du 23 septembre 2021)		

<b>Service de médecine préventive</b>	Envoyé en préfecture le 02/12/2025
<b>Pour les collectivités affiliées et affiliées volontaires</b>	Reçu en préfecture le 02/12/2025
<b>Visite d'information et de prévention, d'embauche ou de surveillance particulière</b>	Publié le 03/12/2025
Toute autre visite prévue par la loi (à la demande de l'agent, de l'employeur ou du médecin)	ID : 039-283900025-20251126-28_2025-DE Forfait annuel de 120 € par agent
	Quel que soit le nombre de visite
Participation à la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCCT)	200 €
Actions en milieu professionnel telles qu'énumérées aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 185	Sur devis
Absence non excusée	72 €

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, la fixation des tarifs tels que listés ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 27 novembre 2025



Le Président,

Frank STEYAERT